

Premier employeur des départements de Charente et Charente-Maritime réunis

Insee Flash Nouvelle-Aquitaine • n° 127 • Octobre 2025

Avec près de 5 400 emplois militaires en 2023, la base de défense Rochefort-Saintes-Cognac-La Rochelle, hors site de La Rochelle, est le 1^{er} employeur des départements de Charente et Charente-Maritime réunis. Du fait notamment des dépenses de consommation courante de ses militaires et de leurs familles, mais aussi des dépenses liées à son fonctionnement, la base de défense génère dans l'économie locale, outre les militaires, plus de 1 700 emplois supplémentaires. Ainsi, trois emplois militaires engendrent un emploi dans l'économie locale. Au total, environ 7 100 emplois salariés et plus de 14 000 habitants sont liés à cette base. Cela représente 2,2 % de l'ensemble des emplois présents et 1,3 % de la population résidente en Charente et Charente-Maritime.

La base de défense Rochefort-Saintes-Cognac-La Rochelle hors site de La Rochelle (BdD RSC), créée en 2011 du regroupement des bases aériennes 721 de Rochefort, 722 de Saintes et 709 de Cognac, forme un complexe implanté principalement sur le département de la Charente-Maritime et pour une partie en Charente. En plus des trois bases aériennes, la BdD RSC comprend des effectifs des Armées localisées à La Rochelle, non pris en compte dans cette étude.

1^{er} employeur de Charente et Charente-Maritime réunies

Avec 5 370 militaires en 2023, la base de défense est le premier employeur des départements de Charente et Charente-Maritime réunis, devant le centre hospitalier de La Rochelle. Environ 400 employés issus de la société civile, exerçant principalement des métiers administratifs et de restauration, ainsi que des enseignants détachés de l'Éducation Nationale, travaillent aussi dans la BdD RSC mais ne sont pas comptabilisés dans l'étude ► **méthode**.

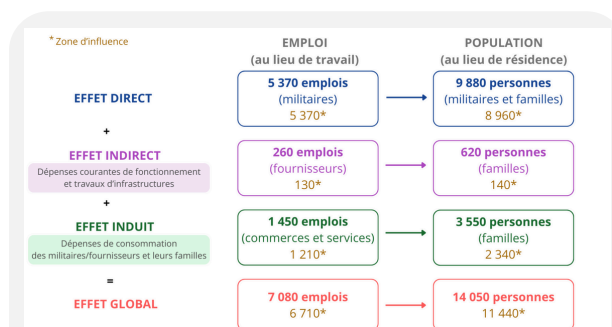
Plusieurs Armées évoluent au sein de la base de défense même si l'Armée de l'Air et de l'Espace (AAE) est prépondérante avec 97 % des personnels, 2 % relevant de la Marine Nationale et 1 % de l'Armée de Terre et du service de santé des Armées. Du fait de la présence de trois écoles de formation, les 2 930 élèves militaires représentent plus de la moitié des effectifs (55 %), principalement basés à Rochefort et à Saintes, suivis des militaires de carrière (38 %) puis des réservistes (7 %). Un emploi de militaire sur quatre est occupé par une femme, une proportion proche du niveau national dans l'AAE (23 %) et plus élevée que dans l'ensemble des armées (17 %). La moyenne d'âge de la base de défense est de 28 ans (37 ans pour les militaires de carrière, 21 ans pour les élèves et 42 ans pour les réservistes). Un militaire de carrière sur cinq réside en caserne contre 93 % des élèves.

Les militaires de la base sont accompagnés de 2 040 conjoints et 2 470 enfants, dont une partie vit encore dans le foyer familial, soit un total de 9 880 habitants.

Trois emplois militaires de la base de défense génèrent un emploi dans l'économie locale

En plus des militaires et de leurs familles qui dépendent **directement** de la base de défense, celle-ci génère 260 emplois **indirects**, concernant des familles supplémentaires ► **figure 1**. En effet, elle a dépensé 21,9 millions d'euros en 2023 auprès d'entreprises en Charente, en Charente-Maritime et dans leurs départements limitrophes (nommés « **territoire d'observation** » dans cette étude) pour subvenir à son fonctionnement courant et à ses travaux d'infrastructures, participant donc à la vie économique locale. Ces emplois se situent majoritairement dans des établissements locaux d'entretien des bâtiments et des espaces verts (59 %) puis dans des établissements de construction (26 %) et de l'industrie alimentaire notamment (5 %).

► 1. Impact de la présence de la base de défense sur le territoire d'observation et la zone d'influence



Note : Les données sont arrondies à la dizaine.

Lecture : En 2023, 7 080 emplois salariés et 14 050 personnes dans le territoire d'observation sont liés à la base de défense, respectivement 6 710 et 11 440 dans la zone d'influence.

Sources : Ministère des Armées, BdD RSC, 2023 ; Insee, Flores 2021, FEE 2021, DSN 2021, recensement de la population 2020.

Viennent s'ajouter les emplois générés par les dépenses courantes de consommation des militaires et des salariés assurant les dépenses de fonctionnement de la base, ainsi que de leurs familles proches (conjoints et enfants). Cela représente 1 450 emplois dits **induits**. Au total, ce sont donc 1 710 emplois générés en plus des 5 370 emplois militaires présents, portant à 7 080 le nombre d'emplois salariés liés à la base de défense.

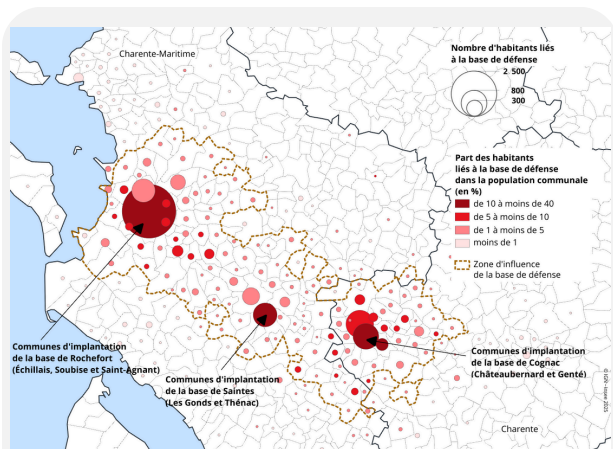
En Charente et Charente-Maritime, 2,2 % de l'ensemble des emplois sont liés à la base de défense. Ainsi, la présence de trois militaires dans la base de défense génère un emploi dans l'économie locale.

La **population concernée** ► **méthode** par l'activité de la base de défense représente l'équivalent de 14 050 habitants dans le territoire d'observation, avec 9 880 habitants dépendant directement de la base (militaires et familles proches), auxquels s'ajoutent les salariés et leurs familles liés aux emplois indirects (620 habitants) et aux emplois induits (3 550 habitants). La base de défense a ainsi un lien fort avec les départements de la Charente et Charente-Maritime, avec 1,3 % de leur population liée à cette base.

9 % des emplois de la zone d'influence en lien avec la présence de la base de défense

La **zone d'influence** ► **méthode**, où l'économie locale engendrée par la présence de la base de défense est la plus forte, s'étend sur 140 communes ► **figure 2**. Elle regroupe 95 % des emplois en lien avec la présence de la base de défense dans le territoire d'observation, soit 6 710 emplois. Cela représente 9 % des emplois de la zone.

► 2. Localisation des habitants liés à la base de défense selon la commune de résidence



Note : Ne sont représentées ici que les communes avec plus de 5 personnes liées à la base de défense.
Lecture : En 2023, 3 510 personnes liées à la base de défense résident dans les communes d'implantation de la base de Rochefort, soit 36 % des habitants de ces communes réunies.
Sources : Ministère des Armées, BdD RSC 2023 ; Insee, Flores 2021, FEE 2021, DSN 2021, recensement de la population 2020.

La zone d'influence concentre également 81 % des habitants en lien avec la base de défense, soit 11 440 personnes (5 % des habitants de la zone). Ils comprennent 8 960 militaires et membres de leurs familles proches auxquels s'ajoutent 2 480 habitants concernés par les emplois générés notamment par les dépenses courantes de consommation des militaires et de leurs familles (effet induit) et dans une moindre mesure, par les dépenses de fonctionnement de la base de défense (effet indirect). Les communes bénéficiant de ce fait le plus des retombées économiques sont celles d'implantation de chacune des trois bases aériennes de la base de défense puis celles situées autour d'elles.

Du fait de leur taille respective, l'impact économique local est plus marqué pour la base aérienne de Rochefort, puis celle de Cognac et enfin celle de Saintes. ●

Laurent Brunet, Hugues Ravier (Insee)



Retrouvez les données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Méthode

Cette étude donne une estimation du nombre d'emplois et de personnes liés aux activités de la base de défense Rochefort-Saintes-Cognac-La Rochelle (hors site de La Rochelle). Elle fournit une estimation a minima de l'influence économique de la base aérienne, ne pouvant garantir une exhaustivité de la sous-traitance locale issue de marchés nationaux et ne pouvant intégrer le personnel civil dans le territoire d'observation faute de données disponibles.

Le **territoire d'observation** regroupe les départements de la Charente, de la Charente-Maritime et leurs six départements limitrophes (Gironde, Dordogne, Haute-Vienne, Vienne, Deux-Sèvres et Vendée).

La **zone d'influence** de la base aérienne comprend 140 communes, au sein desquelles plus de 1 % de la population ou plus de 1 % des emplois sont liés à la présence de la base de défense, en retirant les communes isolées et intégrant les communes enclavées pour créer un espace homogène et continu.

La **population concernée** regroupe l'ensemble des personnes appartenant aux ménages des salariés comptabilisés dans l'un des trois effets, localisées à leur lieu de résidence. La population concernée directement correspond à un nombre réel de personnes physiques. En revanche, la population liée aux effets indirect et induit correspond à des « équivalents personnes ». Les lieux de résidence des salariés de ces deux catégories ont été déterminés à partir des déclarations sociales nominatives (DSN). Le nombre de personnes de leurs ménages est estimé à partir du recensement de la population : la taille moyenne de ces ménages est considérée identique à celle des ménages comptant au moins un actif occupé dans la commune.

► Définitions

L'**effet direct** comptabilise le personnel militaire présent sur les sites de la base de défense et leurs familles, hors site de la Rochelle.

L'**effet indirect** correspond aux emplois salariés et à la population indirectement concernés par le biais de l'emploi généré chez les fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services de la base de défense. Il s'agit des établissements dont l'activité est consacrée, totalement ou en partie, à la consommation intermédiaire de la base de défense. On estime la part des commandes dans le chiffre d'affaires de ces établissements à partir de sources administratives. Ce ratio est ensuite appliqué à l'effectif de l'établissement pour obtenir l'effet indirect dans cet établissement.

L'**effet induit** compte les emplois salariés nécessaires pour satisfaire la consommation courante du personnel de la base de défense et des établissements intermédiaires, ainsi que leur famille (alimentation, habillement, logements, services, etc.). Ces emplois sont localisés à proximité du lieu de résidence des salariés.

Les volumes d'emplois indirects et induits générés sont quantifiés en « équivalent salarié » car derrière un emploi peuvent intervenir plusieurs salariés consacrant seulement une partie de leur temps à la satisfaction des commandes ou des besoins des familles.

► Pour en savoir plus

- Brunet L., Ravier H. (Insee), Prigent J.L. (Ministère des Armées), "La base aérienne de Rochefort, un fort ancrage dans l'économie locale", Insee Nouvelle-Aquitaine n° 166, octobre 2025.
- Brunet L., Ravier H. (Insee), Prigent J.L. (Ministère des Armées), "La base aérienne de Cognac-Châteaubernard, troisième employeur de Charente", Insee Nouvelle-Aquitaine n° 167, octobre 2025.
- Brunet L., Ravier H. (Insee), Prigent J.L. (Ministère des Armées), "La base aérienne de Saintes génère près de 1 000 emplois sur 13 communes", Insee Nouvelle-Aquitaine n° 168, octobre 2025.

Direction régionale :
5, rue Sainte Catherine
BP 557
86 020 POITIERS Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Brondel

Rédaction en chef :
Ghislaine Monerie

Bureau de presse :
06 73 64 22 91

✉@insee.fr
✉@Insee_NA
www.insee.fr

Octobre 2025
ISSN 2492-6876
© Insee Nouvelle-Aquitaine

Reproduction partielle
autorisée sous réserve de la
mention de la source et de
l'auteur



Insee